



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 113-19 C

**Objet : RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 9 du Plan local d'urbanisme**

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Anne Routin

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 113-19 C

objet **RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 9 du Plan local d'urbanisme**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification n° 9 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chambéry.

L'exposé de la procédure, le bilan de l'enquête publique qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 2 mai 2019 inclus et les modifications apportées suite à cette enquête publique sont présentés en annexe.

## **Les objectifs de la modification n° 9 du PLU de Chambéry soumis à approbation**

Le PLU de Chambéry a été approuvé le 19 juillet 2004. Il a fait l'objet des procédures suivantes :

- modification n° 1 approuvée le 23 janvier 2006,
- modification n° 2 approuvée le 23 juillet 2007,
- révision simplifiée n° 1 approuvée le 23 juillet 2007,
- révision simplifiée n° 2 approuvée le 10 mai 2010,
- modification n° 3 approuvée le 28 février 2011,
- révision simplifiée n° 3 approuvée le 27 février 2012,
- révision simplifiée n° 4 approuvée le 26 mars 2012,
- mis en compatibilité avec le projet ferroviaire Lyon-Turin, suite au décret du 23 août 2013,
- modifications n° 4, n° 5 et n° 6 approuvées le 1<sup>er</sup> juin 2015,
- modification simplifiée n° 1 approuvée le 30 juin 2016,
- révision allégée n° 1 approuvée le 9 février 2017,
- modification simplifiée n° 2 approuvée le 15 juin 2017,
- mise en compatibilité avec l'AVAP approuvée le 26 octobre 2017,
- modification n° 7 approuvée le 14 décembre 2017,
- modification n° 8 approuvée le 27 septembre 2018,
- mise en compatibilité avec la DUP de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry approuvée le 22 février 2019,
- modification n° 10 en cours (enquête conjointe).

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du PLU de Chambéry pour :

- mettre le PLU en compatibilité avec la ZAC de la Cassine (zonage, règlement et orientation d'aménagement et de programmation),
- créer trois emplacements réservés (secteur Boisse et Cassine)
- modifier l'article 7 du règlement de la zone des zones UAD, UAB et UAC.

## **Le projet de modification n° 9 du PLU de Chambéry soumis à approbation**

Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et le bilan de l'enquête publique sont présentés en annexe 1.

Le projet de modification n° 9 du PLU de Chambéry a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale pour examen au cas par cas. Sa décision n° 2019-ARA-DUPP-01272 en date du 15 mars 2019 indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 2 mai 2019 inclus, le commissaire enquêteur a remis son rapport, ses conclusions motivées et avis personnel, et donné un avis favorable sans réserves avec recommandation le 28 mai 2019.

L'enquête publique, les avis et les conclusions du commissaire enquêteur et les avis des personnes publiques associées justifient que des modifications, exposées dans la notice annexée à la présente délibération (annexe 1) soient apportées au projet de modification n° 9 du PLU.

Le projet de modification n° 9 du PLU intégrant les modifications détaillées dans l'annexe 1 soumis à approbation est annexé à la présente délibération.

**Considérant** que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

**Considérant** les amendements apportés pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique, les avis des personnes publiques associées et les recommandations du commissaire enquêteur,

**Considérant** que la modification n° 9 du Plan local d'urbanisme de Chambéry, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Chambéry du 19 juillet 2004 approuvant le Plan local d'urbanisme de Chambéry,

**Vu** l'arrêté n° 2018-078 A du 21 décembre 2018 engageant la modification n° 9 du Plan local d'urbanisme de Chambéry,

**Vu** la décision n° 2019-ARA-DUPP-01272 en date du 15 mars 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,

**Vu** l'arrêté n° 2019-016 A du 11 mars 2019 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 9 du PLU de Chambéry,

**Vu** le rapport, les conclusions motivées et avis personnel et l'avis favorable sans réserves du commissaire enquêteur daté du 28 mai 2019,

**Vu** le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le projet de modification n° 9 du Plan local d'urbanisme de Chambéry soumis à approbation,

**Vu** le dossier présenté en séance,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 7 Abstentions :***

**Article 1 :** **approuve** la modification n° 9 du Plan local d'urbanisme de Chambéry, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, modifiée suite à la mise à l'enquête publique dont le bilan est présenté dans l'annexe 1,

**Article 2 :** **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Chambéry et au siège de Grand Chambéry durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

**Article 3 :** **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Grand Chambéry et à la direction développement urbain et aménagement de la Ville de Chambéry (99 place François Mitterrand – 73000 Chambéry), aux jours et heures d'ouverture au public.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 113-19 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 9 du Plan local d'urbanisme

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : annexe, dossier

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22194H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22194H1

Date de transmission en Préfecture : 12 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 12 juillet 2019